



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### fichiers

Question écrite n° 53742

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur le nombre de citoyens ayant demandé en 2008 la communication de documents les concernant, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, tant auprès de son ministère qu'auprès des administrations et services en dépendant.

### Texte de la réponse

En 2008, le ministère des affaires étrangères et européennes a communiqué des centaines de documents à des citoyens en faisant la demande conformément à la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal. Toutefois le fonctionnement de ce ministère ne permet pas de centraliser le nombre de ces demandes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53742

**Rubrique :** Informatique

**Ministère interrogé :** Coopération et francophonie

**Ministère attributaire :** Coopération et francophonie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2009, page 6291

**Réponse publiée le :** 13 octobre 2009, page 9692